

NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ



Distr.
GÉNÉRALE

A/36/105
S/14376

19 février 1981

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-sixième session

Point 33 de la liste préliminaire*

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-sixième année

Lettre datée du 18 février 1981, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Me référant à la lettre que vous a adressée le 2 février 1981 le Représentant permanent de la Jordanie (A/36/89-S/14356), j'ai l'honneur de déclarer que les allégations qui y figurent sont, une fois de plus, sans fondement.

De même que les fidèles de toutes les autres religions, la population musulmane de Jérusalem et de Judée Samarie jouit d'une totale liberté de culte; tous les lieux saints musulmans sont bien protégés et bien entretenus, et les personnalités et chefs religieux sont traités avec tous les égards qui leur sont dus. Le nombre de nouvelles mosquées que l'on a vu apparaître ces dernières années dans les villes, bourgs et villages un peu partout dans ce secteur atteste amplement la liberté et la ferveur qui président à l'exercice du culte. Israël fait en sorte que des contacts puissent s'établir sur le plan religieux entre les autorités et institutions musulmanes à l'étranger et fait également tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter aux fidèles l'accomplissement du pèlerinage de la Mecque.

En décembre dernier, trois musulmans chargés de ministère religieux ont été arrêtés parce qu'ils étaient soupçonnés d'activités terroristes - et non, il faut bien insister sur ce point, pour des raisons ayant un rapport avec leurs fonctions religieuses. Ils ont déjà été remis en liberté tous les trois, l'un sous caution.

Ce sont :

1. Jamal Abd al-Latif Attiya Jubran, prédicateur à Tubas : arrêté le 12 décembre 1980, relaxé le 3 février 1981;
2. Muhammad Fuad Abd al-Rahman Abu Zeid, chargé de la surveillance de l'enseignement islamique à Jenin : arrêté le 18 décembre 1980, relaxé le 2 février 1981;

* A/36/50.

3. Said Ahmad Muhammad Said, dit Sheikh Said B'lal, chargé de la surveillance des mosquées dans le secteur de Naplouse : arrêté le 16 décembre 1980, remis en liberté sous caution le 9 février 1981.

Ce sont les seules arrestations qui aient été opérées. Et lorsqu'on lit dans le message rapporté par le Représentant permanent de la Jordanie dans la lettre mentionnée plus haut que 20 autres musulmans chargés de fonctions religieuses ont été arrêtés dernièrement, c'est là une allégation dépourvue de substance et de fondement.

Je voudrais aussi évoquer à ce propos la lettre que le Représentant permanent de la Jordanie vous a adressée le 23 décembre 1980 (A/36/58-S/14317) au sujet du léger début d'incendie qui s'est déclaré le 14 octobre 1980 dans une chapelle arménienne de l'église du Saint Sépulcre. Le Représentant permanent de la Jordanie s'est emparé de cet incident pour parler, dans la lettre qu'il vous a adressée le 29 octobre 1980 (A/35/578-S/14241), d'une "tentative criminelle d'incendier l'église du Saint Sépulcre". J'ai rétabli la vérité sur ses allégations dénuées de tout fondement dans la lettre que je vous ai adressée le 4 novembre 1980 (A/35/595-S/14243); quant aux accusations mensongères et malfaisantes des "témoins" non identifiés dont il fait état dans sa deuxième lettre à ce sujet, elles ne me paraissent pas valoir la peine d'être relevées.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme Document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Yehuda Z. BLUM

